

A usage officiel

C(2008)191

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

18-Nov-2008

Français - Or. Anglais

CONSEIL

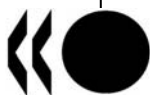
Conseil

**PLAN D'ACTION DE L'OCDE CONTRE LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE -
VUE D'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS**

(Note du Secrétaire général)

**JT03255546
Ta. 89574**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



**C(2008)191
A usage officiel**

Français - Or. Anglais

Introduction

1. Le monde traverse actuellement sa crise financière la plus grave depuis les années 30 et cette crise touche maintenant l'économie réelle. D'une ampleur sans précédent, elle a éclaté en une période d'extrême interdépendance et sa principale caractéristique est donc l'intensité de sa dimension mondiale.

2. Les retombées du secteur financier sur l'économie réelle se traduisent dès à présent par une aggravation du chômage, qui commence déjà à toucher des millions de familles et doit donc être une priorité centrale, en plus du rétablissement, dans le système financier, de la confiance et de la stabilité.

3. Les causes et les conséquences de la crise se situent dans un grand nombre de domaines d'action interdépendants et on ne peut donc y faire face que par une réponse intégrée, couvrant aussi bien la régulation financière que le gouvernement d'entreprise, la politique budgétaire, la concurrence, l'innovation, l'éducation financière, l'emploi, les assurances et les retraites, pour ne citer que quelques secteurs. Devant cette crise sans précédent, nous ne pouvons pas nous en tenir aux vieilles « recettes ». Il nous faut de nouvelles approches et de nouveaux mécanismes institutionnels nous permettant d'élaborer des réponses véritablement mondiales et pluridisciplinaires.

4. Les grandes économies devraient être en récession durant la majeure partie de l'année à venir. A mesure que la récession se développera, aucun pays et aucun groupe d'économies ne seront épargnés. La dimension mondiale de la crise exige une réponse coordonnée pour la gestion à court terme de la crise, pour la définition d'une stratégie à long terme et pour la refonte de l'architecture mondiale.

5. Nous n'en sommes ni à la « fin du capitalisme » ni à la « faillite de l'économie de marché ». Les marchés ouverts ont eu de nombreux avantages, ont créé de nombreuses innovations et se sont accompagnés de progrès sociaux, lorsque la régulation était ferme et la surveillance actualisée. Toutefois, la réaffirmation du principe d'ouverture des marchés suppose également l'existence d'un solide cadre réglementaire. Pour citer certains économistes, « les gouvernements ne doivent pas agir uniquement parce que les marchés ouverts ne fonctionnent pas ; ils doivent agir pour que les marchés ouverts fonctionnent effectivement ».

6. En effet, la crise est le résultat d'une double défaillance des marchés et des politiques, et ce qu'il faut maintenant, c'est bâtir un solide cadre de gouvernance et de régulation grâce auquel les marchés fonctionneront mieux. Nous avons besoin d'une stratégie globale qui ramènera l'économie mondiale sur la voie d'une croissance soutenue tout en minimisant l'impact de la récession, qui sera en tout état de cause très marqué. Pour cela, il sera essentiel de maintenir l'ouverture des marchés et de renforcer la mise en œuvre des réformes qui amélioreront la productivité. Il ne faut pas non plus oublier toute l'importance de la politique sociale et de la politique régionale en temps de crise. Elles seront certainement nécessaires pour atténuer les difficultés. Il faudra faire en sorte que le débat reste centré sur les priorités à long terme lorsque la phase d'urgence de la crise sera passée et qu'on risque de croire à un retour à la normale.

7. Il sera indispensable d'établir des priorités budgétaires pour la santé, l'éducation et l'innovation, compte tenu également du lien avéré entre le capital humain, l'innovation et la croissance à long terme. La récession resserrera la marge de politique budgétaire puisque les recettes diminueront et de nouvelles dépenses seront nécessaires, notamment pour la protection sociale à mesure que les perspectives d'emploi se dégraderont encore. Dans ce contexte, les mesures structurelles devront jouer un rôle clé. Mais elles ne porteront leurs fruits qu'avec le temps. Par ailleurs, la récession pourrait affaiblir le soutien en faveur des réformes, surtout si les catégories qui subiront le plus les retombées de la crise jugent que les options qui seront retenues pour les réformes leur portent préjudice.

8. La crise économique actuelle exige de pénibles décisions, mais nous devons rester attentifs aux autres graves défis structurels qui nous attendent. Il est crucial, au milieu de la tempête, de ne pas perdre le cap, de ne pas relâcher nos efforts pour la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et le changement climatique, et de tenir nos engagements d'augmenter l'aide au développement, de préserver l'ouverture du commerce mondial et de l'investissement et de mettre en œuvre des énergies plus propres pour la protection de notre environnement. Ces défis, déjà prioritaires, doivent le rester, parce qu'y faire face offre de vastes possibilités d'accélération de la croissance à long terme par une amélioration de la productivité sous l'effet de l'innovation.

9. La crise frappera démesurément les pays pauvres. Il faut sauvegarder le financement de l'aide extérieure, malgré les pressions nées de la crise qui s'exerceront sur les finances publiques des pays donateurs.

10. Une sortie durable de la crise exigera la participation de tous les grands acteurs. L'engagement renforcé de l'OCDE avec les économies émergentes est fondamental à cet égard, aussi bien pour analyser la crise que pour déterminer les mesures à prendre.

11. Une réponse mondiale appelle également une coordination plus étroite et plus de cohérence entre les grandes organisations internationales, comme l'a déjà demandé le G8 dans le communiqué final du Sommet de Hokkaido de 2008.

12. Dans ce contexte, le Plan d'action de l'OCDE s'attaquera non seulement à la crise, mais tirera également parti des possibilités de construire une meilleure économie mondiale. Ce plan s'articule en deux volets. Il vise, premièrement, à ajuster les réglementations et les incitations dans le secteur financier de façon que les intervenants sur les marchés agissent dans un environnement plus rigoureux en termes de surveillance et de gestion des risques et, deuxièmement, à revoir et renforcer les politiques nationales et améliorer la coordination des politiques au niveau international pour rétablir les conditions propices à la croissance économique.

13. L'OCDE conseille depuis plus de quarante ans les pays membres sur l'action à mener pour favoriser la croissance et le développement par des politiques axées sur le marché et par une saine réglementation. Si l'on considère les **avantages comparatifs** reconnus de l'OCDE, deux de ses deux domaines d'intervention apparaissent prioritaires car cruciaux pour le retour à une croissance économique durable et à une économie mondiale fonctionnant correctement :

- **Une solide architecture réglementaire.** Pour l'action qui concerne la réforme de la régulation des marchés de capitaux, les questions qui se rattachent à la transparence, notamment la transparence fiscale et le gouvernement d'entreprise, doivent jouer un rôle primordial. L'OCDE poursuivra ses travaux de renforcement et de mise en œuvre de principes et lignes directrices dans ces domaines, pour lesquels elle bénéficie d'une expérience et d'une autorité reconnues.
- **Rétablir la croissance à long terme.** L'expertise qu'on reconnaît à l'OCDE pour les questions de politique structurelle lui permettra de recenser les options et de formuler des recommandations pour que les pays retrouvent la voie d'une croissance durable. Les mesures sociales de protection des catégories les plus vulnérables seront également prises en compte.

14. Ce document donne un aperçu des contributions possibles de l'OCDE au débat actuel. Il s'articule par thème, mais tout l'exercice sera véritablement horizontal.

15. A mesure que nous progresserons, nous établirons une **feuille de route** pour suivre l'exécution du Plan d'action et faire pleinement interagir les différentes instances de l'Organisation. Le plan comportera également des réalisations précises, notamment des rapports ou des lignes directrices pour

plusieurs secteurs de l'économie. Ces travaux seront renforcés par des **rapports de synthèse** qui résumeront les résultats des travaux dans les différents domaines. En élaborant ce projet, nous serons également attentifs aux résultats des grandes initiatives internationales traçant la voie à suivre, de manière à mettre davantage l'accent sur les dossiers pour lesquels l'OCDE peut avoir plus d'impact.

16. Nous définirons en outre une **stratégie de communication et de diffusion** du Plan d'action, afin que son efficacité et son utilité soient maximales pour nos pays membres et pour le monde entier. Le plan devra se rattacher aux initiatives mondiales pour bien mettre en lumière la valeur ajoutée par l'OCDE. On pourrait à cet égard mettre en place plusieurs opérations spécifiques de communication avec les principaux acteurs des pays membres et non membres confrontés à la crise (en particulier, nos partenaires pour l'engagement renforcé), organiser des présentations lors de grands événements publics ou des présentations répondant aux besoins des groupes concernés et également lancer des initiatives de concert avec la société civile, notamment les milieux universitaires, pour l'examen des résultats. Ce Plan d'action aura des ramifications dans tout le programme d'action de l'OCDE et il ne sera efficace que si nous y participons tous.

Premier volet: l'architecture réglementaire

A. *Un environnement réglementaire et fiscal pour la stabilité des marchés de capitaux*

17. **Enjeux :** Dans les années 90, les banques sont passées de l'ancien modèle de collecte de dépôts inscrits au bilan et de prêt avec marge au modèle reposant sur l'augmentation des bénéfices et la hausse du cours des actions. L'incitation à gonfler les recettes en tirant parti des lacunes réglementaires et fiscales a abouti à une prise de risque démesurée. Dans le même temps, le gouvernement d'entreprise n'est pas parvenu à atténuer les excès de la prise de risque et de l'endettement, alors même que les réformes réglementaires facilitaient l'exposition au risque (par exemple, l'anticipation de Bâle II, l'abrogation de la loi Glass Steagall en 1999, les modifications des règles quantitatives et des obligations de fonds propres ou le développement de la titrisation). Les consommateurs de produits financiers n'ont pas eu les informations ou les capacités suffisantes pour bien comprendre le degré de risque des nouveaux produits et n'ont pas pu non plus déterminer comment leur position financière était susceptible d'évoluer avec différents scénarios (notamment en cas de révision du taux d'intérêt et de ralentissement économique).

18. **Travaux proposés :** On constate d'étroites interrelations entre les réglementations concernant les fonds propres, l'assurance-dépôts, la fiscalité, le gouvernement d'entreprise, la concurrence, les règles comptables et la rémunération des cadres dirigeants, qui constituent l'environnement global de la prise de risque. L'OCDE se propose d'examiner tous ces dossiers dans une optique globale, de manière à mieux comprendre les interactions. Elle offrira un cadre institutionnel pour un dialogue permanent entre les responsables des secteurs concernés.

19. Dans les domaines où l'OCDE est en pointe, notamment le gouvernement d'entreprise, la concurrence, la fiscalité, les retraites et l'éducation financière, de même que la cohérence et l'efficacité globales de l'ensemble des réformes, les travaux devront déboucher sur des résultats plus normatifs. L'OCDE doit centrer son action sur la réforme structurelle du système à plus long terme. Sur le plan institutionnel, cela veut dire qu'il faut améliorer les structures d'incitation par une re-réglementation, l'autoréglementation, une concurrence plus efficace et de meilleurs dispositifs dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation et de la fiscalité. L'OCDE s'attachera à une réglementation « plus intelligente » de préférence à une (nécessaire) multiplication des réglementations. Dans une première phase, les comités à vocation financière définiront un nouveau cadre d'action en vue d'une régulation financière efficace et efficiente.

20. A cet effet, il faudra conjuguer les efforts et l'expertise de cinq organes de l'OCDE (Comité de la concurrence, Comité des marchés financiers, Comité des affaires fiscales, Comité des assurances et des pensions privées et Groupe de direction sur le gouvernement d'entreprise) et d'autres organisations internationales. Les comités examineront une large palette de questions possibles. Par exemple :

21. **Réglementations financières.** Les règles actuelles en matière de capitalisation font que les banques n'ont pas assez de fonds propres et que ceux-ci varient de façon procyclique. Les éléments qui ont le plus contribué à une prise de risque excessive, en interaction avec les facteurs relevant de la fiscalité et de la gouvernance, sont les suivants : a) la portée des réglementations (par exemple, les opérations inscrites au bilan et les opérations hors bilan), b) les incitations à une prise de risque excessive pour certains produits et pour certaines localisations offshore (par exemple, possibilité d'économiser sur les charges de capital par la conception des nouveaux produits à effet de levier) et c) le traitement inégal des institutions financières, en fonction de leur degré de sophistication, du secteur dans lequel elles opèrent (par exemple, banques commerciales, banques d'affaires, fonds spéculatifs) ou du lieu où elles sont établies. Ces éléments interagissent avec les objectifs stratégiques et les objectifs de profit, notamment à travers la localisation des activités, la structure de l'entreprise, le choix des produits et l'optimisation fiscale.

22. **Fiscalité.** Les paradis fiscaux ne sont pas responsables de la crise actuelle, mais ils demeurent une menace permanente pour la stabilité du système financier. Ils sont intrinsèquement opaques et favorisent un nivellement par le bas des normes réglementaires. Les autorités fiscales et réglementaires doivent s'engager dans un débat sur les mesures à prendre face à ces défis. L'échelle sans précédent des pertes du secteur bancaire posera des problèmes majeurs aux autorités fiscales. Dans tous les pays, ces pertes peuvent être reportées sur une longue période et, dans certains, elles peuvent même être reportées en arrière. En conséquence, le secteur financier ne paiera pas d'impôt sur les sociétés durant la prochaine décennie, ou n'en paiera que très peu. Les questions à régler sont, par exemple, les suivantes : faut-il restreindre l'imputation des pertes en cas de changement de propriété et comment limiter les cessions de pertes entre contribuables ? Plus généralement, les gouvernements doivent réexaminer les systèmes fiscaux en se demandant s'ils comportent les incitations adéquates pour les opérateurs.

- **Concentration et banques d'affaires.** Les fusions et acquisitions ont fait partie intégrante de la gestion de crise, les entreprises les plus solides reprenant les banques d'affaires les plus faibles ou celles à haut risque et précédemment sous-réglementées se trouvant en situation de faillite. La réglementation des fonds propres aura-t-elle moins d'effet sur le coût du capital du fait des mécanismes d'allocation intragroupe du capital ? Après réduction de l'effet de levier, faut-il laisser le segment volatil des banques d'affaires se développer de nouveau ? Doit-on s'en remettre à la gouvernance des institutions financières elles-mêmes, ou réinstaurer un régime de type Glass-Steagall, ou bien faut-il mettre en place des obligations plus rigoureuses de fonds propres en liaison avec les engagements sur les banques d'affaires ? Y a-t-il d'autres moyens d'influer sur la politique de financement au sein d'une structure bancaire reposant sur une société holding non opérationnelle ?
- **Politique de la concurrence.** Un système financier plus concentré contribue-t-il à réduire la concurrence et à accroître le coût du crédit et des autres services financiers fournis aux consommateurs et aux entreprises ? Dans l'affirmative, quelles contre-mesures peut-on mettre en œuvre pour rétablir ou améliorer la concurrence ? Quelle est l'efficacité et quels sont les risques pour la concurrence d'une intégration, au sein d'une institution unique, d'opérations potentiellement indépendantes, notamment les services bancaires aux particuliers, les prêts aux PME et les activités de banque d'affaires ? Dans quelle mesure l'assurance-dépôts restreint-elle la concurrence entre banques et augmente-t-elle le risque d'aléa moral dans les décisions de composition des portefeuilles ?

- **Pensions et assurances.** Les Principes fondamentaux de réglementation des pensions professionnelles de l'OCDE, qui concernent notamment les règles de financement, de solvabilité et d'investissement, demandent d'éviter les réglementations procycliques. Comment ces principes et réglementations ont-ils fonctionné lors de la crise actuelle ?
- **Gouvernement d'entreprise.** Comment améliorer la coopération internationale, y compris entre les organismes du secteur privé, pour assurer une coordination plus étroite et une meilleure application des normes internationalement convenues de gouvernement d'entreprise, et en particulier des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE ? Les systèmes de rémunération et d'incitation sont censés faire concorder les intérêts des dirigeants de l'entreprise avec les intérêts à long terme de cette dernière et de ses actionnaires. Les distorsions de ces structures peuvent créer dans les entreprises financières et non financières une optique à court terme qui crée des risques supplémentaires, cette tendance étant renforcée par la fiscalité dans de nombreux pays. Les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE peuvent être très utiles pour les plans et mesures de certains pays et faciliter la mise au point de solutions ayant un rapport coût-efficacité optimal.
- **Protection et éducation des consommateurs.** Il faut améliorer les normes réglementaires et les codes internationaux de conduite pour la commercialisation des services financiers. La divulgation d'informations essentielles, notamment, le véritable coût du crédit, est indispensable. Les informations qui sont actuellement données pour les crédits hypothécaires n'ont pas permis à un grand nombre de consommateurs de déterminer correctement les principaux coûts et les principales conditions des prêts, et les études qui ont été réalisées montrent que les coûts et les conditions sont mieux pris en compte lorsque l'information s'améliore, surtout lorsque les clauses sont complexes. Les campagnes efficaces d'éducation et de sensibilisation financières aident les consommateurs à comprendre les risques et les produits financiers et à prendre donc des décisions qui sont mieux adaptées à leur situation personnelle. Cela facilite aussi la supervision prudentielle, car il est plus difficile de tromper un individu mieux formé.

23. **Réalisations et calendriers.** Les principales réalisations seront les suivantes :

- i) Evaluation de la façon dont tout un éventail de mesures — individuellement ou ensemble — ont interagi avec les structures de marché et les dispositifs institutionnels pour inciter à une prise de risque excessive.
- ii) Définition des principes qui devraient dorénavant guider les pouvoirs publics pour inciter à la mise en place de modèles d'entreprise qui donneront les résultats souhaités sur les marchés de capitaux.

Ces réalisations interviendront à partir de janvier 2009. Un rapport intitulé « *Orientations pour une régulation financière efficace et efficiente* » devrait être approuvé le 14 novembre 2008.

B. Qualité de la gestion de la réglementation

24. **Enjeux :** Les principes de gestion de la réglementation n'ont pas été largement étendus aux services financiers. Dans plusieurs pays de l'OCDE, les autorités spécifiquement en charge du secteur financier, notamment les banques centrales, certaines autorités indépendantes de régulation ou les ministères des Finances ne sont pas soumis aux mesures concernant la qualité de la réglementation.

25. **Travaux proposés** : L'OCDE pourrait examiner à quel degré les autorités réglementaires en charge du secteur financier sont soumises à des normes de qualité de la réglementation. Ce bilan permettrait de déceler, pour un échantillon représentatif de pays de l'OCDE, les principales lacunes de la gouvernance réglementaire dans le secteur financier. A partir de ce bilan, des principes directeurs pourraient être établis pour l'application des instruments de qualité de la réglementation, en particulier les stratégies de régulation des risques, afin d'obtenir une régulation financière efficace et efficiente. Ces principes directeurs détermineraient les instruments, politiques et institutions réglementaires pouvant être mis en œuvre pour la conception des nouvelles réglementations et pour le réexamen des réglementations en vigueur dans le secteur financier.

26. **Réalisations** : Un Plan d'action de l'OCDE pour la qualité de la réglementation pourrait être élaboré afin de rationaliser les pratiques des pays, d'améliorer les mécanismes de responsabilité et d'accroître la transparence. Ce plan proposerait un ensemble de principes directeurs pour l'adoption ou l'amélioration des instruments de qualité de la réglementation et de gestion des risques dans le secteur financier. L'un des objectifs essentiels sera d'évaluer comment ces instruments pourront être efficacement et rapidement adoptés pour la conception et la mise en œuvre des réglementations applicables dans le secteur financier. Ils pourront aider à maîtriser le risque de surréaction résultant de mesures mal conçues ou trop coûteuses.

27. **Calendrier** : Le Plan d'action pour la qualité de la réglementation pourrait être examiné lors de la réunion du **Groupe sur la politique réglementaire** qui aura lieu les 1^{er} et 2 décembre 2008. Le thème « Risque et réglementation » a déjà été retenu pour le débat annuel transectoriel. On pourrait faire en sorte que cette discussion thématique soit encore plus en prise sur l'actualité et ait plus de visibilité en prenant en compte les démarches fondées sur le risque pour la réglementation du secteur financier, avec le concours de hauts responsables des marchés de capitaux.

C. Projets supplémentaires

28. **Travaux proposés** : Des travaux supplémentaires seraient consacrés à la fiscalité des marchés de capitaux et des investissements transnationaux :

- **Organismes de placement collectif.** Pour une bonne partie, ces actifs représentent des investissements transnationaux de portefeuille, dont le produit bénéficie des conventions fiscales. Des problèmes juridiques et pratiques peuvent empêcher que les avantages prévus soient effectivement consentis, ou peuvent parfois avoir pour résultat que ces avantages sont indûment accordés. Le Comité des affaires fiscales a créé un Groupe consultatif informel sur l'imposition des instruments de placement collectif et les procédures d'allégement fiscal à l'intention des investisseurs transfrontaliers, composé de représentants des gouvernements chargés de l'élaboration des politiques et des missions opérationnelles ainsi que de représentants des entreprises, l'objectif étant de faire avancer les travaux et d'améliorer les procédures applicables pour bénéficier des conventions fiscales, tout en préservant et en renforçant l'intérêt des gouvernements à un strict respect des réglementations fiscales. Ce groupe pourrait réexaminer ses travaux dans l'optique des mesures à prendre pour éviter des crises à l'avenir.
- **Fonds souverains.** Cette étude, actuellement examinée par le Groupe de travail n° 1 (conventions fiscales et questions connexes), porte sur le principe d'immunité souveraine en matière fiscale et sur l'application, aux fonds souverains, des conventions fiscales reposant sur le Modèle de convention fiscale de l'OCDE. Les conclusions de cette étude seront prises en compte dans la prochaine mise à jour du Modèle de convention fiscale de l'OCDE.

29. **Réalisations et calendrier :** Les travaux sur les organismes de placement collectif aboutiront à plusieurs rapports du Groupe consultatif informel au Comité des affaires fiscales vers la fin de 2008 ; ces rapports formuleront des recommandations de travaux futurs sur les points de droit et de procédure. L'étude consacrée aux fonds souverains devrait aboutir courant 2009 à une proposition de modifications en vue de la mise à jour de 2010 du Modèle de convention fiscale.

Deuxième volet : la croissance à long terme

A. Croissance à long terme et résilience

30. **Enjeux :** Avec la crise financière, les perspectives économiques à court terme se sont considérablement dégradées. Mais les conséquences pour la croissance à long terme sont incertaines, surtout si la phase de récession est plus longue et plus profonde que prévu. Les travaux sur ce thème de la croissance viseront à bien cerner l'impact de la crise sur les différents secteurs de l'économie, à examiner les moyens de réduire le coût de la récession et à définir les solutions permettant de rétablir une croissance durable. ECO pilotera ses travaux, les autres Directions prêtant leur concours pour affiner les analyses et les recommandations.

31. **Travaux proposés :** Depuis le début des turbulences financières, en 2007, les travaux concernant les marchés de capitaux ont été renforcés aussi bien au Comité EDR qu'au CPE, par redéploiement de ressources entre les projets et les thèmes d'étude. De plus, le CPE et son Groupe de travail n° 3 analysent régulièrement les évolutions des marchés de capitaux, leur impact économique et les conséquences à en tirer pour la politique économique. Les Etudes économiques du Comité EDR traiteront encore l'an prochain le thème des marchés de capitaux. Un chapitre entier est prévu pour les Etudes économiques de l'Islande, de l'Italie et du Royaume-Uni. Toutes les Etudes à venir rendront compte des évolutions récentes des marchés de capitaux.

32. **La régulation des marchés de capitaux dans le contexte d'Objectif croissance.** Durant leur phase initiale, ces travaux consisteront à élaborer des indicateurs à partir des réponses à un questionnaire. Tirant parti des indicateurs de réglementation prudentielle déjà existants et se situant dans l'optique d'Objectif croissance — déterminer les politiques qui accroissent à long terme le PIB par habitant — ces travaux seront essentiellement axés sur les réglementations relatives à la concurrence et à la protection des investisseurs/créanciers qui ont une incidence à long terme sur la production. Parallèlement, une analyse sur le thème « Régulation des marchés de capitaux et performance économique » sera réalisée de façon que ce thème soit l'une des composantes permanentes d'Objectif croissance, en l'envisageant à la fois sous l'angle de la croissance à long terme et de la stabilité financière. On disposera ainsi d'un cadre pour évaluer certains aspects spécifiques des politiques mises en œuvre et, lorsqu'il s'agira de définir les actions prioritaires pour renforcer la concurrence, ce cadre permettra de déterminer dans quelle mesure la stabilité financière subit l'influence de ces éléments et si des protections prudentielles suffisantes sont en place pour justifier une intensification de la concurrence sur les marchés de capitaux.

33. **Réalisations et calendrier :** Les *Perspectives économiques* à paraître analyseront les conséquences de la crise financière pour l'économie réelle. A l'appui de ces travaux, ECO prépare actuellement un document faisant le point sur les causes de la crise, ses conséquences économiques et les grands enjeux pour l'avenir.

34. Les réponses au questionnaire sur les marchés de capitaux seront présentées lors d'un atelier à la réunion du printemps 2009 du Groupe de travail n° 1 et les nouveaux indicateurs seront examinés à l'automne 2009. L'analyse des effets économiques de la régulation des marchés financiers au moyen de ces indicateurs fera l'objet de discussions au Groupe de travail n° 1 au printemps 2010.

35. **Renforcer l'orientation anticyclique de la politique macroéconomique conventionnelle** (politique budgétaire et politique monétaire) et de la politique financière macroprudentielle. Ce projet sera axé sur la conception optimale des mesures macroéconomiques anticycliques et il s'appuiera sur les travaux analytiques et l'expérience des pays.

36. Réalisations et calendrier : Ce projet démarrera en avril 2009 et il donnera lieu en 2010 à un rapport final formulant des recommandations sur la mise en œuvre optimale des mesures macroéconomiques et financières anticycliques les plus adaptées.

37. **Marché du logement** et politiques du logement. Ce projet consistera en une double analyse de l'impact de la crise financière sur l'accessibilité au crédit et des interventions des pouvoirs publics en faveur de l'accession à la propriété et du bon fonctionnement du marché locatif. Dans ce contexte, on évaluera les principales composantes de la politique du logement, leur incidence financière, leur interaction avec les autres mesures sociales et leurs conséquences pour les prix du logement, le crédit aux ménages, l'épargne et l'activité dans le secteur de la construction.

38. Réalisations et calendrier : Ce projet pourrait débiter au printemps 2009, avec un rapport d'étape à la fin de 2009 et un rapport final en 2010.

39. **Marchés de capitaux et performance économique.** Ce nouveau projet proposé aurait pour but d'analyser l'impact de la crise financière sur la croissance à long terme et de déterminer le cadre d'action le mieux à même de minimiser cet impact. On s'appuiera à cet effet sur trois éléments : les leçons à tirer des crises financières passées, des modèles calibrés représentatifs des économies de l'OCDE et des données économétriques d'ajustement aux chocs. Plusieurs voies seraient examinées. *Premièrement*, on pourrait analyser les données épisodiques pour déterminer si les crises financières sont suivies d'un net ralentissement de la croissance et si les caractéristiques des crises et de l'environnement des politiques peuvent être corrélées à l'ampleur d'un tel ralentissement. *Deuxièmement*, on évaluerait les effets potentiels de la crise sur le coût du capital à moyen terme et les effets correspondants de substitution en faveur de modes de production à plus forte intensité en main-d'œuvre et leurs répercussions sur la production potentielle. *Troisièmement*, on déterminerait la probabilité de voir persister dans l'environnement structurel actuel certains phénomènes propres au marché du travail et on analyserait les différences observées par rapport au degré de persistance de ces phénomènes dans le passé. *Enfin*, on se demanderait s'il faut s'attendre à ce que la consommation et l'investissement en subissent longuement les conséquences.

40. Réalisations et calendrier : Les résultats pourraient être publiés dans les *Perspectives économiques* environ un an après le lancement du projet.

41. **Les déterminants de la résilience (y compris les déterminants de politique économique).** Dans les circonstances actuelles, la résilience est importante parce qu'elle influe sur l'ampleur et la profondeur futures du ralentissement économique. A en juger par les études antérieures, l'existence d'un marché hypothécaire bien développé et d'un cadre d'action flexible sur le marché du travail et les marchés de produits s'accompagne d'une meilleure résilience. Mais il se peut que le nouveau contexte financier ait eu des effets nocifs sur le premier facteur de résilience qu'on vient d'évoquer, alors que les réformes structurelles ont pu avoir des effets positifs sur le deuxième facteur. Ce projet s'appuierait à la fois sur des données économétriques et sur des modèles représentatifs des économies de l'OCDE.

42. Réalisations et calendrier : Les résultats pourraient être publiés dans les *Perspectives économiques* environ un an après le lancement du projet.

B. Préserver l'ouverture des marchés

43. **Enjeux :** Maintenir l'ouverture des marchés pour les échanges et l'investissement est indispensable du point de vue de la croissance à long terme. Avec la crise financière mondiale que nous traversons actuellement, on peut penser que les menaces qui pèsent sur l'ouverture des marchés se sont probablement encore aggravées, car différents acteurs redoutent de plus en plus les conséquences de la libéralisation. Dans ce contexte, il est impérieux de sensibiliser constamment et efficacement aux effets bénéfiques nets de l'ouverture des marchés et au coût du protectionnisme, tout en répondant efficacement aux préoccupations des divers acteurs en termes d'efficacité économique, d'équité et de légitimité.

Investissement

44. **Travaux proposés :** Le Comité de l'investissement a examiné plusieurs options, notamment celle consistant à tirer parti du rapport sur la liberté de l'investissement, qui sera présenté au Conseil au cours du printemps, pour adresser un message fort à la réunion ministérielle de l'OCDE de 2009 ; ce message évoquerait **la nécessité de résister au protectionnisme dans le domaine de l'investissement et l'impératif de collaboration entre les pays de l'OCDE et les pays non membres pour instaurer la confiance qu'exige l'investissement international**. Le cadre international actuel de règles concernant les échanges de biens et services donne une certaine assurance que les pays verraient leurs possibilités d'action limitées s'ils succombaient à la tentation protectionniste. Mais le cadre de règles n'étant pas aussi développé pour l'investissement international, des mesures nocives pourraient être prises. Avec ses codes et ses déclarations sur l'investissement, l'OCDE est bien outillée pour aider à contrecarrer ces tendances de la part de ses membres et des pays qui ont adhéré aux déclarations.

45. **Réalisations et calendrier :** Le prochain Forum mondial sur l'investissement international, qui pourrait avoir lieu au printemps 2009, aura pour thème : « **L'économie mondiale en crise : l'investissement étranger élément de solution ou autre victime ?** » La publication phare du Comité de l'investissement de l'OCDE, *Perspectives de l'investissement international*, consacrera un numéro spécial au rôle de l'investissement international en période de crise financière, qui rassemblera les contributions d'experts de l'investissement du monde entier.

Echanges

46. **Travaux proposés.** Le Comité des échanges : *i)* intensifiera les efforts concertés pour faire mieux connaître les avantages de l'ouverture des marchés dans une économie mondiale et dissiper les malentendus à cet égard, et *ii)* animera des discussions approfondies au niveau des décideurs sur les enseignements systémiques à tirer des négociations de Doha et sur les moyens de renforcer la libéralisation des échanges.

47. **Réalisations et calendrier.** Dans le cadre de la stratégie de communication du Comité des échanges, le « manuel du commerce » dont la parution est prévue au début de 2009 pourrait être un opuscule à caractère non technique, s'adressant aux gouvernements et à un large public, et expliquant à quel point il importe aujourd'hui, dans le domaine des politiques commerciales, de ne causer aucun préjudice. Ce bref rapport reviendrait sur des situations passées dans lesquelles, en période de crise, des gouvernements ont mis en œuvre des mesures protectionnistes et par là même aggravé les choses.

48. Dans le contexte des efforts déployés pour comprendre le rôle que la politique commerciale joue pour engager l'économie sur une trajectoire de croissance, une étude intitulée « Echanges dans le secteur TIC et innovation » sera présentée en mars 2009.

Crédits à l'exportation

49. **Enjeux :** l'instabilité financière aboutit à des appels en faveur d'un plus large accès aux financements publics à l'exportation. En même temps, le maintien du principe de la tarification fondée sur les risques reste prioritaire.

50. **Travaux proposés :** les membres du *Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation* de l'OCDE et les *Participants à l'arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* se réuniront dans la semaine de 17 novembre 2008 et examineront l'impact de la crise financière sur la disponibilité et la conditionnalité des crédits publics à l'exportation et sur les mesures gouvernementales qui ont été prises.

51. **Réalisations et calendrier :** une déclaration affirmant que les guichets de crédits publics à l'exportation des membres doivent rester ouverts et actifs pendant la crise (similaire à la déclaration publiée par le Groupe sur les crédits à l'exportation lors de la crise asiatique) pourrait être publiée en novembre 2008.

Aspects sectoriels

52. Les sous-sections suivantes énumèrent les contributions de plusieurs Directions qui sont de nature à **compléter les travaux au titre du volet « croissance à long terme »**.

A. Fiscalité favorable à la croissance

53. **Enjeux :** la récession d'après-crise a une incidence négative sur un large éventail d'entreprises, ce qui induira une contraction des recettes fiscales des administrations nationales. En outre, les mesures visant à stimuler l'activité économique, par exemple les dégrèvements d'impôt temporaires en faveur des petites entreprises, exigeront un financement public adéquat. Par conséquent, les gouvernements seront poussés à collecter davantage de recettes en dépit d'une base d'imposition rétrécie. Déjà, un certain nombre de pays augmentent les impôts ou diffèrent les réductions d'impôts programmées afin de protéger le niveau des recettes publiques ou envisagent d'instaurer des mesures fiscales pour renforcer la croissance et à aider l'économie à surmonter la situation critique actuelle :

54. **Travaux proposés :** l'OCDE pourrait **aider les pays à jauger les diverses options fiscales** pour répondre à la crise et restaurer la croissance, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par le CTPA et par ECO sur la mise au point de structures fiscales pour promouvoir la croissance économique, travaux qui ont été publiés sous le titre « Fiscalité et croissance économique » en juillet 2008. L'OCDE pourrait par exemple :

- élargir l'étude pour englober les expériences des pays en matière de réforme fiscale au cours de la crise financière ;
- envisager l'élaboration de propositions de politique fiscale susceptibles à la fois de stimuler l'économie à court terme et de promouvoir une croissance durable à long terme. Des chapitres par pays pourraient être développés dans le contexte des examens par pays du Comité EDR ;
- examiner la pertinence des réductions des impôts (taux)/dispositions fiscales à caractère temporaire, compte tenu de l'expérience de ces pays dans ce domaine ; et

- analyser les avantages et les inconvénients de réformes fiscales/réductions de taux plus durables en période de récession, compte tenu de l'expérience des pays. A cela s'ajouterait une analyse des questions relatives au surendettement.

55. **Réalisations et calendrier :** *i)* une table ronde à la réunion de janvier 2009 du Comité des affaires fiscales, *ii)* une mise à jour et une expansion du rapport sur la fiscalité et la croissance (juillet 2009), et *iii)* une note d'orientation sur le traitement fiscal de la dette.

B. Innovation

56. **Enjeux :** l'innovation devrait être un outil essentiel pour stimuler la productivité et raffermir la croissance durable. Des rapports de l'OCDE (par exemple *Objectif croissance* et les *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation*) traitent à la fois du lien entre innovation et performance économique et des conditions-cadres requises.

57. Travaux proposés :

- Le *Rapport d'étape sur la Stratégie pour l'innovation* soulignera l'importance de la mise en œuvre effective d'une gouvernance multiniveaux pour couvrir les dimensions locales, nationales et internationales. Les plans budgétaires doivent inclure des investissements qui stimulent l'économie à court terme et amplifient la croissance dans le long terme en favorisant les gains de productivité et l'innovation.
- Conseils sur les composantes d'un programme de relance susceptible d'alimenter la croissance tout en soutenant l'innovation, notamment par les mesures suivantes : investissement dans l'infrastructure à large bande (réseaux de la prochaine génération), financement d'activités innovantes (exemples : crédits d'impôt à la R-D, établissement des priorités de la R-D publique) et utilisation des technologies existantes pour remédier aux problèmes environnementaux, questions qui pourraient se trouver écartés de l'ordre du jour en raison de la crise financière. Travaux sur les chaînes de valeur mondiales susceptibles de contribuer aux efforts pour combattre le protectionnisme. La Stratégie pour l'innovation couvre aussi les questions liées à la **culture et à la prise de risque** qui peuvent influencer sur les individus et les entreprises dans le contexte de projets risqués et novateurs. Les questions à traiter sont notamment les suivantes : la crise économique aura-t-elle des effets préjudiciables diffus sur le comportement innovant ? Comment les gouvernements peuvent-ils préserver ou rebâtir la confiance et motiver les décisions d'innover ?
- Les flux d'information dans l'économie Internet. Le Comité PIIC et son groupe de travail sur l'économie de l'information ont exploré l'impact de l'informatisation sur les secteurs à contenu numérique et sur l'économie en général. Un aspect important de cette question est apparu lors de la crise financière : la circulation accélérée des nouvelles et des rumeurs via l'Internet, et la montée en puissance des sources non contrôlées (les blogs) qui peuvent répandre la contagion et la panique, et probablement alimenter les mouvements de bascule que nous avons observés sur les marchés.

58. **Réalisations et calendrier :** ces questions seront traitées dans le Rapport d'étape sur la Stratégie pour l'innovation qui sera soumis à la RCM en mai 2009. Dans ce contexte, une manifestation sur le thème « Renforcer l'innovation pour stimuler la croissance » pourrait être organisée en parallèle avec la RCM.

- Outil de gestion de la politique à l'égard des consommateurs (mars 2009)
Le Comité de la politique à l'égard des consommateurs achève ses travaux sur un outil de gestion, qui prend en compte certains des principaux problèmes comportementaux du côté de la

demande qui ont contribué à la crise financière, notamment l'incapacité des consommateurs de faire des choix éclairés et raisonnés, à cause de : (1) la qualité et la quantité insuffisantes des informations à la disposition des emprunteurs, (2) la manière dont les informations ont été présentées et (3) l'exploitation par les prêteurs de la myopie et de la confiance excessive des consommateurs, ainsi que de leur vulnérabilité face à des tactiques de pression déloyales.

- Table ronde sur la responsabilité des entreprises (juin 2009)
Organisée conjointement par le **Comité de la politique à l'égard des consommateurs** et le **Comité de l'investissement**, elle a pour but, dans le cadre d'une séance de travail sur la crise financière, d'examiner les moyens de faire en sorte que les consommateurs soient mieux armés ou mieux responsabilisés pour faire des choix plus éclairés et plus raisonnés conformes à leurs préférences. Elle explorera aussi les biais comportementaux et leur exploitation par les entreprises. Les résultats seront axés sur les mesures qui peuvent et qui doivent être prises pour renforcer les marchés de capitaux du côté de la demande, dans le prolongement des travaux réalisés sur l'outil de gestion de la politique à l'égard des consommateurs (voir ci-dessus).
- Mise au point d'instruments de l'OCDE sur le crédit financier plus efficaces (premier semestre 2009)
Le **Comité de la politique à l'égard des consommateurs, en collaboration avec le Comité des marchés financiers**, définira des mesures pratiques pour améliorer la compétence financière des consommateurs. Cette activité s'appuiera sur l'expérience des organismes de protection des consommateurs et sur les travaux réalisés pour produire l'outil de gestion de la politique à l'égard des consommateurs (voir ci-dessus).
- Examens par pays de la politique d'innovation (Grèce T1 2009, Mexique T1 2009, Turquie T3 2009, Russie T4 2009, Italie T2 2010, Brésil T2 2010). **Comité de la politique scientifique et technologique** et **Groupe de travail sur la politique de l'innovation et de la technologie**.
- Etudes de suivi des examens par pays de la politique d'innovation (Chili, Chine, Norvège, Corée, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Suisse et Luxembourg — 2009).
Comité de la politique scientifique et technologique et **Groupe de travail sur la politique de l'innovation et de la technologie**. De brèves études de suivi rapides seront effectuées pour tous les pays ayant fait l'objet d'un examen au cours des deux années précédentes. Un questionnaire sera établi pour recueillir des informations sur la façon dont ces pays prévoient de répondre à l'impact de la crise financière, notamment par des mesures de soutien à l'innovation.
- Politiques d'action sur la demande face aux défis de l'innovation et de la mondialisation (projet de rapport, juin 2009)
Le **Groupe de travail sur la politique de l'innovation et de la technologie** produira un rapport sur la stimulation de la croissance à long terme. Il sera axé sur le rôle des marchés publics, des réglementations, des normes et des partenariats public/privé dans le renforcement des performances d'innovation des grands projets d'infrastructure et des PME.
- Table ronde sur les politiques : le rôle des instruments de politique d'innovation face aux ralentissements cycliques de la R-D des entreprises (printemps 2009, avec projet de rapport à l'été 2009). **Groupe de travail sur la politique de l'innovation et de la technologie**.
- Rapport sur la contribution des TIC et de la R-D en TIC à l'innovation (2009)
Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications

- Conférence sur les TIC face au changement climatique (mai 2009)
Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications
- Rapport sur l'extension des infrastructures à bande large et à haut débit en tant que stimulant économique (fin 2009)
Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications

C. Environnement

59. **Enjeux** : Le ralentissement consécutif à la crise ne devrait pas empêcher ou affaiblir les efforts des autorités pour instaurer une croissance économique à faible émission de carbone dans le long terme. Bien au contraire, les investissements dans les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement pourraient représenter une importante source nouvelle de croissance.

60. **Travaux proposés** : une analyse de la panoplie d'instruments permettant de réduire les émissions au coût le plus bas, tout en apaisant les craintes relatives à l'impact de la réforme des politiques (par exemple sur la compétitivité sectorielle). Cette activité mettra l'accent sur la suppression des subventions à la production et à la consommation de combustibles fossiles, qui serait bénéfique pour l'environnement mais aussi pour les budgets publics, et sur l'utilisation d'instruments économiques pour créer des incitations à la croissance à faible émission de carbone et offrir des possibilités d'innovation en matière de solutions et de technologies respectueuses du climat. L'activité programmée sur l'économie de l'adaptation examinera les politiques et mesures visant à encourager l'adaptation d'une manière efficace, notamment en facilitant la « validation climatique » des nouveaux investissements en infrastructures.

61. **Réalizations et calendrier** : *i*) publication de « L'économie de l'atténuation du changement climatique » et conférence sur « L'économie du changement climatique » en mars 2009, *ii*) achèvement de la deuxième phase des travaux sur « L'économie de l'atténuation du changement climatique » avant la mi-2009, *iii*) publication de « L'économie de l'adaptation au changement climatique » en 2010, et *iv*) de divers documents du Groupe d'experts OCDE/AIE des pays de l'annexe I sur les politiques et stratégies face au changement climatique dans un cadre post-2012 (exemples : incitations à réduire les émissions dues à la déforestation, utilisation accrue du Mécanisme pour un développement propre, approches sectorielles, etc.) en 2009-10.

D. Politiques du marché travail et politiques sociales

Marché du travail

62. **Enjeux** : la situation du marché du travail va continuer de se dégrader dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des mois à venir. Les politiques du marché du travail et les politiques sociales seront soumises à des pressions accrues visant à contrebalancer les effets de la montée du chômage. Les politiques structurelles à long terme concernant le marché du travail et l'action sociale, telles que présentées dans la *Stratégie pour l'emploi* réévaluée, continueront d'avoir un rôle important à jouer pour renforcer la résilience de l'économie face aux chocs.

63. **Travaux proposés** : le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (Comité ELSA) a demandé au Secrétaire de produire un rapport sur la façon dont les politiques du marché du travail et les politiques sociales peuvent aider à contrecarrer la montée du chômage et l'aggravation des conditions de vie des familles à faible revenu, rapport qui paraîtrait sous forme de chapitre spécial dans l'édition 2009 des *Perspectives de l'emploi*. Cette étude examinera l'évolution récente des marchés du travail et les

perspectives à court terme de ces marchés dans les pays membres, en s'appuyant sur les prévisions globales des *Perspectives économiques de l'OCDE*, mais aussi en analysant de façon beaucoup plus détaillée les impacts probables sur le marché du travail dans des secteurs spécifiques (construction, services financiers, segments du secteur manufacturier, par exemple) et pour les groupes (jeunes, travailleurs peu qualifiés, immigrants, travailleurs âgés) qui risquent de subir de plein fouet la récession économique. Le document examinera aussi dans quelle mesure le cadre actuel des politiques du marché du travail et des politiques sociales est conçu pour combattre la montée du chômage et éventuellement la pauvreté. Il évaluera le rôle des stabilisateurs automatiques et la vulnérabilité des ménages à faible revenu face aux chocs sur le marché du travail, en s'inspirant entre autres de la récente publication *Croissance et inégalités*. En outre, cette étude analysera les programmes spéciaux du marché du travail que les pays sont en train de mettre en place ou introduiront très prochainement pour aider les chômeurs. Elle évaluera aussi l'efficacité probable de ces mesures pour aider les travailleurs frappés par le chômage, en s'inspirant d'épisodes passés de forts ralentissements économiques et des nombreuses analyses du Secrétariat. Ce document proposera des orientations concernant l'éventail approprié des réponses des politiques du marché du travail et des politiques sociales.

64. **Réalisations et calendrier**

- Le document sur la réponse des politiques du marché du travail et des politiques sociales à la récession économique sera présenté au Groupe de travail sur l'emploi à la fin mars 2009 et révisé ultérieurement pour publication dans les *Perspectives de l'emploi* fin juin ou début juillet.
- Les réunions du Groupe de travail sur l'emploi (25-26 mars 2009) et du Comité ELSA (6-7 avril 2009) offriront aussi des forums appropriés pour examiner les initiatives en matière de politiques du marché du travail et de politiques sociales que les pays de l'OCDE pourraient adopter pour contrecarrer la montée du chômage.
- Le Comité ELSA a aussi envisagé la possibilité d'avancer à 2009 la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail (actuellement programmée pour 2010).
- Le Secrétariat doit également produire un document de synthèse pour la réunion des ministres du Travail du G8 à la mi-mai 2009. Les travaux prévus pour les *Perspectives de l'emploi* ainsi que le suivi des initiatives que les pays membres pourraient prendre dans les mois à venir constitueront une base solide pour élaborer ce document de synthèse.

Retraites

65. **Enjeux** : les pertes récemment enregistrées dans les fonds de pension ont provoqué une grande inquiétude et suscité des appels en faveur d'une réforme en profondeur du régime des retraites, qui devrait être beaucoup moins tributaire de marchés financiers risqués.

66. **Travaux proposés** : traiter les grandes questions concernant la réglementation des fonds de pension et la stratégie de diversification appropriée concernant la composante publique et la composante privée du revenu de retraite.

67. **Réalisations et calendrier** : outre une *Synthèse de l'OCDE*, cette activité se traduirait par un chapitre spécial dans l'édition 2009 du rapport *Les pensions dans les pays de l'OCDE : Panorama des politiques publiques*.

Migrations internationales

68. **Enjeux :** la crise économique aura probablement un impact considérable sur les flux et les politiques migratoires, mais il est difficile de prédire l'orientation de ces effets en termes nets.

69. **Travaux proposés :** *i*) suivi des tendances des politiques et des flux migratoires (le réseau du SOPEMI, qui se réunira début décembre 2008, pourrait être mobilisé pour aider le Secrétariat à entreprendre cette évaluation), *ii*) une analyse spécifique pourrait traiter l'impact potentiel du ralentissement économique sur l'intégration des immigrants, et *iii*) une étude spéciale pourrait être commandée sur l'impact de la récession économique sur les envois de fonds.

70. **Réalisations et calendrier :** *i*) une note sur l'impact potentiel de la récession économique sur les flux migratoires après la réunion du SOPEMI (début 2009), *ii*) une étude spéciale sur l'impact de la crise économique sur les envois de fonds, à commander (juin 2009) et *iii*) l'analyse de l'impact des ralentissements économiques sur l'intégration des immigrants et de leurs enfants pourrait être incorporée dans la publication de synthèse sur l'intégration (2010), à quoi s'ajoutera une session spéciale sur ce thème lors du séminaire conjoint OCDE/UE sur l'intégration des enfants d'immigrés sur le marché du travail (octobre 2009).

E. Education

71. **Enjeux :** la crise économique et financière crée des risques pour l'éducation et, partant, pour la croissance à long terme et l'emploi.

72. **Travaux proposés :** l'OCDE pourrait aider les pays à atténuer l'impact de la crise économique et financière, et plus particulièrement des tensions budgétaires, sur l'éducation, de façon à maintenir la qualité et l'équité tout en améliorant l'efficacité des systèmes éducatifs.

73. **Réalisations et calendrier :** *i*) un thème de discussion sera ajouté à l'ordre du jour de la réunion de novembre du Comité des politiques d'éducation, à savoir : l'impact de la crise financière sur les priorités en matière d'éducation ; *ii*) une table ronde sera prévue en connexion avec la réunion d'avril 2009 du Comité des politiques d'éducation, sur le thème « Maintenir et améliorer la qualité et l'équité de l'éducation malgré les tensions budgétaires » ; et *iii*) une réunion informelle sur l'équité dans l'éducation sera prévue en 2009. Une réunion ministérielle sur l'efficacité en matière d'éducation aura lieu en 2010.

F. Petites et moyennes entreprises

74. **Enjeux :** les PME sont particulièrement vulnérables à la crise mondiale, car elles dépendent fortement du crédit bancaire et ne font guère appel aux marchés des capitaux.

75. **Travaux proposés :** en 2006, le Comité de direction du programme LEED a approuvé *10 principes pour un financement durable du développement local*. Lorsque le resserrement du crédit a commencé à se faire sentir en 2007, un rapport a été publié sur le thème *Stratégies d'investissement et instruments financiers pour le développement local*. L'étape suivante des travaux du Comité LEED, inscrite parmi les priorités du biennium 2009-10, s'appuiera sur cette activité. Le projet vise à améliorer l'efficacité de nouveaux mécanismes innovants et inédits pour financer le développement local et renforcer les compétences financières en vue du développement économique. Des travaux seront menés avec les administrations nationales et locales, en coopération avec la BEI et la CAF (entre autres) pour des examens d'études de cas et des séminaires.

76. **Réalisations et calendrier :** au premier trimestre 2009, le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE) organisera une table ronde à haut niveau de l'OCDE sur le financement des PME, dans le prolongement d'une recommandation des *Principes d'action de l'OCDE adoptés à Brasilia pour le financement des PME et de l'entrepreneuriat (2006)*. Cette table ronde réunira les principales parties prenantes et les décideurs de haut niveau, les institutions/organisations financières, les PME et les gouvernements. Elle examinera les problèmes du financement des PME dans le contexte de la reconstruction et de la réforme de l'infrastructure réglementaire. Parmi les aspects à traiter figurent d'éventuelles lignes directrices pour les organismes de supervision bancaire, des mécanismes de notification pour les prêts par ordre de montant dans les pays Membres et les économies non Membres, et les mesures/tableaux de bord/indicateurs possibles sur la disponibilité de financements par l'emprunt (et sur fonds propres) pour les PME innovantes. Les débats s'appuieront sur des travaux antérieurs du GTPMEE (*The SME Financing Gap: Theory and Evidence*, OCDE 2006) et sur l'étude *Financing High Growth and Innovative SMEs* de 2007-08.

G. Politiques et marchés agricoles

77. **Enjeux :** la crise économique peut avoir des conséquences majeures pour les marchés et les prix agricoles et pour la disponibilité d'aliments à des prix abordables dans les pays en développement les plus démunis.

78. **Travaux proposés :** en 2009, le rapport *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO* accordera une attention particulière aux impacts du tassement de la croissance économique et des contraintes de crédit sur les marchés agricoles. Il déterminera si les perturbations de l'offre et de la demande alimentaires mondiales ont un caractère à court ou à long terme et examinera les bases d'une réponse appropriée des pouvoirs publics. L'édition 2008-09 du suivi et de l'évaluation des politiques agricoles dans certaines économies non membres étudiera l'impact de la hausse des coûts d'emprunt, de la contraction des investissements directs étrangers et de la baisse potentielle des flux d'aide sur l'agriculture dans les pays en développement. Les travaux sur les politiques agricoles dans les pays de l'OCDE examineront l'évolution des pays développés, leurs effets attendus et les autres mesures publiques possibles au vu de la crise.

79. **Réalisations et calendrier :** *i)* une analyse des répercussions actuelles et futures de la crise financière sur les marchés sera publiée dans l'édition 2009 des *Perspectives agricoles à moyen terme de l'OCDE/FAO* à paraître en juin l'année prochaine (une analyse préliminaire du Secrétariat sera disponible dès mars 2009) ; *ii)* le rapport *Policy Monitoring and Evaluation in Non-Member Economies* sera publié début 2009, et le Forum mondial sur l'agriculture examinera les conclusions préalables du rapport en novembre 2008 ; *iii)* une analyse des conséquences de la crise économique pour le secteur agricole et alimentaire mondial et pour les politiques connexes sera incorporée au rapport *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 2009*, à paraître à la mi-2009.

H. Développement

80. **Enjeux :** l'impact de la crise sur les pays en développement aura des répercussions sur la reprise économique dans la zone OCDE et sur la confiance dans l'efficacité de la gouvernance mondiale. Pour leur part, les pays en développement risquent d'être durement touchés par l'extension mondiale de la crise.

81. **Travaux proposés :** *i)* le réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (Povnet) mène des travaux sur la croissance propice aux pauvres (renforcer l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté) ; *ii)* le groupe des réseaux liés à la gouvernance (GOVNET et le réseau sur les conflits et la fragilité) peut contribuer aux travaux sur le financement de systèmes permettant aux pays en

développement de sortir d'une dépendance excessive à l'égard de l'aide et d'acquiescer une plus grande autonomie en mobilisant leurs ressources intérieures ; et *iii*) la criminalisation des activités financières et du commerce illicite par le biais d'Etats fragiles sera également traitée. Des discussions sont en cours sur les ramifications de la structure d'aide mondiale, notamment sur les moyens de rétablir l'effet de levier dans un environnement mondial axé sur le désendettement.

82. Réalisations et calendrier :

- Un engagement pour l'aide (proposé par le Secrétaire général et le Président du CAD lors de la réunion du Comité de développement), prévoyant que les membres du CAD s'abstiendront de prendre des mesures budgétaires incompatibles avec leurs engagements d'aide actuels et maintiendront ces engagements, est en train d'être finalisé en vue d'une annonce conjointe.
- Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, les 9-10 décembre, précédée du Forum mondial de l'OCDE sur le développement (avec DEV). Ces manifestations offriront aux responsables des politiques d'aide l'occasion d'examiner les problèmes qu'ils peuvent contribuer à résoudre à court terme par des actions contracycliques (le FMI et la Banque mondiale auront des représentants de haut niveau), y compris par des programmes spéciaux d'infrastructure de petite taille destinés à générer des emplois/des revenus. L'ordre du jour du Forum mondial a été recentré sur la crise.
- Les *Perspectives du développement mondial*, à paraître en 2010, *i*) exploreront les répercussions de la crise mondiale du crédit sur les pays en développement ; *ii*) les perspectives régionales feront l'objet d'un chapitre macroéconomique consacré aux répercussions régionales de la crise économique ; et *iii*) le *Réseau marchés émergents* (EmNet) examinera l'impact dans le secteur privé et les réponses à la crise économique le 4 décembre 2008 et au début de 2009.

I. Prévention des crises à long terme

83. Enjeux : l'OCDE doit investir davantage dans la détection des événements potentiellement perturbateurs et des points de basculement situés au-delà des marchés financiers.

84. Travaux proposés : identification des défis futurs et prévoyance stratégique. Cette activité pourrait s'appuyer sur les travaux existants des comités pour traiter les réponses des pouvoirs publics, réfléchir à la façon dont les entreprises privées et les sociétés publiques évoluent dans leurs pratiques de détection et de traitement du risque, et réfléchir à la détection et à la gestion des risques économiques, financiers, sociétaux et naturels. Parmi les domaines spécifiques de recherche figurent les aspects suivants :

- Impact de la crise sur le financement de l'investissement dans les infrastructures à long terme : comprendre les conséquences profondes de la crise du crédit pour l'investissement dans les infrastructures de long terme, et analyser les mesures correctrices susceptibles d'atténuer réellement les effets préjudiciables sur le financement des infrastructures.
- Explorer l'application de la science de la complexité à la conception des futurs régimes de régulation financière. La science de la complexité pourrait permettre de vérifier, par le biais de la modélisation et de la simulation, dans quelle mesure les réglementations proposées seraient résilientes aux sources majeures d'instabilité.

85. Réalisations : L'Unité consultative sur les questions pluridisciplinaires organisera un réseau des responsables publics de la prospective et de la planification stratégiques pour offrir une vue d'ensemble des

réflexions dans ce domaine parmi les pays membres. Un atelier réunira les chercheurs sur la complexité, les économistes, les représentants des banques et d'autres institutions financières, ainsi que les régulateurs. L'organe de l'OCDE le plus approprié pour organiser cette consultation est le Forum mondial de la science (groupe de travail du Comité de la politique scientifique et technologique).

J. Statistiques

86. **Enjeux :** il ne faut pas sous-estimer la nécessité de disposer d'informations statistiques pertinentes pour mieux répondre à la crise et minimiser les conséquences de la récession prévue.

87. **Travaux proposés :** STD pourrait : *i)* appeler à un dialogue permanent avec les directions de substance pour examiner comment leurs besoins de données nouvelles peuvent être couverts de manière efficace ; *ii)* renforcer les travaux de l'OCDE à partir de microdonnées sur les actifs et passifs des ménages et des entreprises, pour décrire la situation de diverses catégories de la population et branches d'activité ; *iii)* l'impact d'une récession sur la distribution du revenu, ainsi que les aspects non monétaires de la pauvreté et du bien-être général, pourraient constituer le problème central des politiques économiques et sociales au cours des prochaines années.

88. **Réalisations :**

- Activités visant à élaborer des statistiques plus pertinentes qui permettraient de donner l'alerte dans une situation future, avec la mise au point d'indicateurs reflétant le degré de risque des actifs financiers des ménages/entreprises. Une méthodologie pourrait être élaborée pour mesurer les actifs titrisés dans les comptes financiers, et des informations plus fiables pourraient être recueillies sur les prix de l'immobilier.
- Production d'un compendium statistique mensuel à utiliser dans l'Organisation et ailleurs, et couvrant à la fois les mesures conjoncturelles à court terme et des indicateurs plus structurels de l'état de santé du système financier. L'utilisation des données existantes ou le lancement de nouvelles collectes de données pourraient être envisagés pour étayer les travaux analytiques des directions de substance sur les impacts sociaux de la récession.

K. Réussir la réforme

89. **Enjeux :** ainsi qu'on l'a indiqué dans l'introduction, la réalisation des réformes nécessaires sera une tâche ardue. Il ne s'agit pas seulement de bien concevoir les politiques, car de nombreuses observations montrent que le processus d'introduction et de mise en œuvre de réformes ambitieuses des politiques est aussi important que leur conception elle-même. La crise exerce des pressions sur des budgets publics limités, à quoi peut s'ajouter la sensibilisation/le soutien insuffisants du public en faveur des réformes ou l'opposition de certaines catégories susceptibles d'être touchées.

90. **Travaux proposés :** l'activité de l'OCDE « Réussir la réforme » peut cibler ses résultats prévus de manière à répondre au besoin de renforcer les capacités de réforme des pays pour restaurer la croissance à long terme.

91. **Réalisations :** un rapport succinct sur les *Moyens efficaces de réaliser les réformes des politiques* explorera les facteurs qui contribuent à la réussite des réformes dans les principaux domaines d'action des pouvoirs publics. Ce rapport présentera les conclusions générales préliminaires sur l'économie politique dans les domaines couverts par le présent plan d'action, notamment le marché du travail, les retraites, le capital humain, la politique de la concurrence, la politique budgétaire et fiscale, etc.

92. Un soutien individualisé peut être fourni aux pays Membres dans le contexte de leurs efforts de réforme interne visant à restaurer la croissance à long terme. L'OCDE peut cibler ses produits de façon à répondre plus précisément aux demandes individuelles des pays. A cet effet, les compétences de l'Organisation dans ses différents domaines de spécialisation peuvent être mises à profit dans des produits spécifiques tels que des publications, des exposés, des visites dans les pays de représentants de haut niveau de l'OCDE ou des liens directs avec les cabinets ministériels.